

Extrait du La Révolution en Charentaises

<http://larevolutionencharentaises.com/spip.php?article278>

Réforme de la constitution : la guerre comme prolongement de la politique du gouvernement



- L'écrit du peuple -

Date de mise en ligne : mardi 22 juillet 2008

Copyright © La Révolution en Charentaises - Tous droits réservés

Rien de tel qu'une bonne guerre pour faire remonter une cote de popularité en berne, cirer les pompes de l'Oncle Sam, remplir les poches du complexe militaro-industriel et faire fleurir les affaires du "big business" de la reconstruction. Nicolas Sarkozy l'a bien compris et se donne les moyens de jouer la carte guerrière quand bon lui semble grâce à la modification de l'article 35 de la constitution.

Visiblement, du côté de Versailles, on n'en a pas fini de n'envisager le peuple que comme du bétail ou de la chair à canon. Les parlementaires et les sénateurs réunis en congrès le 21 juillet par Nicolas Sarkozy pour voter la réforme de la constitution en ont encore fait l'éclatante démonstration. Jugeant inopportun de déranger avec un référendum des Français trop occupés à polluer les plages du Midi, ces messieurs de l'UMP et leurs vassaux ont revu entre eux les règles du jeu, notamment en ce qui concerne l'intervention des forces armées (donc la guerre). A cet égard, leur principal fait d'arme a été de remplacer l'article suivant :

Art. 35. - La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement [1].

Par celui-ci :

Art. 35 : Le gouvernement « informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger » dans les « trois jours après le début de l'intervention ». « Cette information peut donner lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote. Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement. »

Autrement dit, grâce à la réforme de la constitution, le gouvernement peut décider unilatéralement d'entrer en guerre et mettre le Parlement devant le fait accompli... trois jours plus tard (!!!). Le Parlement devra attendre quatre mois pour pouvoir enfin voter sur ce sujet. Quatre mois de guerre, c'est plus qu'il n'en faut pour ramener un pays à l'âge de pierre et mettre la France dans une situation inextricable (qu'on pense à l'Irak).

Nicolas Sarkozy et les 539 députés et sénateurs (principalement UMP) ayant voté la réforme radicale de l'article 35 sont des armes de destruction massive des intérêts du peuple français et un danger pour le reste de la communauté internationale. Tout comme la guerre des Malouines avait permis à Margaret Thatcher de se faire réélire dans un fauteuil malgré des élections qui s'annonçaient catastrophiques pour son parti, on ne peut exclure qu'un gouvernement décide un jour ou l'autre de se refaire une santé électorale en massacrant quelques sauvages habitant dans un pays arriéré (qu'ils se trouvent en Serbie, en Afghanistan ou en Argentine, c'est toujours comme ça qu'on les décrit). La réforme de la constitution rend cela nettement plus facile. Tout comme elle rend plus commode un alignement sur une politique étrangère américaine ultra belliciste servant les intérêts d'une poignée de multinationales sans scrupules.

Français, si vous voulez casser du sauvage, avant d'envoyer des missiles de croisière, balancez une délégation d'élus UMP et ajoutez-y Jack Lang. Ca devrait faire du dégât. Et si vous voulez vraiment faire la guerre, pourquoi ne pas commencer par votre propre gouvernement ?

[1] A noter que Chirac et Jospin avaient violé cet article de la constitution lors de la guerre du Kosovo en 1999, en toute impunité.